

# MATERIEL INDUSTRIEL

## PRIME DE RECONNAISSANCE DE LA PERFORMANCE DES AGENTS : LE BILAN

### EXPLICATIONS

Après une année d'expérimentation, la première prime INCENTIVE sera versée à tous les agents du Matériel Industriel sous forme de GRATEX sur la paie de février 2025.

#### ORIGINES DE LA PRIME :

La CFDT Cheminots revendiquait depuis longtemps et avec force la mise en place d'une prime de performance pour l'ensemble des agents du Matériel Industriel, à l'instar de ce dont peuvent bénéficier les autres activités du Matériel (TGV, TER ...)

La CFDT Cheminots a été entendue, et le système de rémunération de la performance a été mis en place en 2024 avec la prime INCENTIVE pouvant aller jusqu'à 600 €.

Basé exclusivement sur la production, ce challenge ne revêt aucun autre critère pernicieux tels que les résultats sécurité ou l'absentéisme.

#### LE CALCUL DE LA PRIME :

L'atteinte de l'objectif fixé est mesurée par trimestre afin de tenir compte d'objectifs différents le cas échéant et de limiter les impacts d'une crise ponctuelle.

#### CALCUL PAR TRIMESTRE SELON LES OBJECTIFS :

MONTANT DE LA PRIME	150€ maximum par trimestre	100% de la prime	50% de la prime	0% (seuil de déclenchement)
<b>TI MR</b>	Respect planning client	100%	Objectif Feuille de route	Objectif -5 points
<b>TI PRM</b>	Taux de service	Objectif + 5 points ou 100%	Objectif Feuille de route	Objectif -5 points
<b>TECHNINAT</b>	Taux de production	100%	90%	85%
<b>Ingénierie</b>	Respect planning projets	100%	90%	85%
<b>BUSP</b>	Taux de service	Objectif + 5 points ou 100%	Objectif Feuille de route	Objectif -5 point
<b>Directions Support</b>	Résultat moyen de leur domaine d'action Exemples : MIP -> global des TI / MH, DSIM, MA, UDM...-> global M (ligne DM dans le bilan)			

#### LES GRANDS PRINCIPES DE LA PRIME :

Bénéficiaires :

- Les seuls agents non éligibles sont les agents mis à disposition, détachés ou en mission dans d'autres entités ainsi que les agents en congé de disponibilité, congé de formation ou sabbatique.
- En dehors de ces cas, tous les agents du périmètre doivent en bénéficier, y compris les CDD, les alternants et les intérimaires.
- Pour les salariés présents sur une partie de la période (nouveaux embauchés, nouveaux arrivés sur l'établissement, CDD, Intérimaires...), le montant sera proratisé.



## LE BILAN EN CHIFFRES

Entité	T1	T2	T3	T4	TOTAL
PERIGUEUX	78€	115€	78€	150€	421€
SAINTES	107€	138€	143€	98€	486€
ROMILLY	90€	60€	90€	30€	270€
BISCHHEIM	132€	30€	21€	150€	334€
PICARDIE	48€	118€	133€	63€	342€
HELLEMMES	132€	75€	38€	137€	382€
RENNES	120€	150€	150€	150€	570€
ROUEN QM	75€	122€	135€	97€	429€
SPDC	125€	131€	33€	31€	320€
NEVERS	70€	113€	98€	81€	362€
VENISSIEUX	9€	35€	35€	24€	103€
MI DIR	96€	94€	74€	100€	363€
BUSP	62€	95€	104€	99€	359€
BU MEX	150€	150€	150€	150€	600€
TECHNINAT	150€	150€	150€	150€	600€
INGENIERIE	103€	122€	113€	116€	453€
Direction du Matériel	101€	105€	89€	107€	402€

### ET LA SUITE ?

La CFDT Cheminots a adressé un courrier au Directeur du Matériel afin de demander la reconduction et la pérennisation de cette prime de performance qui profite à l'ensemble des agents tout en mettant en exergue des points d'amélioration à la suite du premier bilan :

- Des écarts significatifs entre établissements : certains objectifs surévalués sont à revoir à l'issue du REX.
- Communication des objectifs et de la démarche Incentive insuffisante : nécessité de mieux partager et échanger tout au long de l'année sur les objectifs communs



**CAROLE MOUCHY**  
Élue CSE MI  
Tél : 06 35 10 88 52  
Mail [carole.mouchy@sncf.fr](mailto:carole.mouchy@sncf.fr)

**FABRICE CHAMBELLAND**  
Secrétaire National Matériel  
Tél : 06 27 70 45 58  
Mail : [fabrice.chambelland@cfdtcheminots.com](mailto:fabrice.chambelland@cfdtcheminots.com)

